

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION ET L'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUEE SUR LA COMMUNE DE NEUVY-EN-SULLIAS, AUX LIEUX-DITS « LES TERRES DE L'AULNE », « L'AULNE », « L'AULNAIE », « TERRES DE LA GUETTE » ET « LA ROSERAIE »

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIETE LIGERIENNE GRANULATS – LA BALLASTIERE – 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45510 NEUVY-EN-SULLIAS

DUREE DE L'ENQUETE : 31 JOURS, DU MARDI 11 MAI AU JEUDI 10 JUIN 2021 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RESUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIE DE NEUVY-EN-SULLIAS OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE EN MAIRIE DE NEUVY-EN-SULLIAS ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES).

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIETE LIGERIENNE GRANULATS – LA BALLASTIERE – 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. MICHEL VARAGNE, CHEF D'AGENCE DE PRESSE/ JOURNALISTE EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE NEUVY-EN-SULLIAS AUX DATES SUIVANTES:

- MARDI 11 MAI 2021 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 29 MAI 2020 DE 9H00 À 12H00
- JEUDI 10 JUIN 2021 DE 9H00 A 12H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE NEUVY-EN-SULLIAS, SIEGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «ddpp-sei-lg@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE NEUVY-EN-SULLIAS, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.